



AGENCE RÉGIONALE
DE L'HOSPITALISATION
LA RÉUNION - MAYOTTE

Saint-Denis le, 31/10/07

République Française

ARRETE N° 164 /2007/ARH
Portant désignation de Monsieur Patrick GRAS
Directeur par intérim du Centre hospitalier départemental Félix Guyon

**LA DIRECTRICE DE L'AGENCE REGIONALE
DE L'HOSPITALISATION DE LA REUNION**

VU le code de la santé publique ;

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;

VU la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction publique hospitalière ;

VU le décret n° 2005-920 du 2 août 2005 portant dispositions relatives à la direction de certains établissements mentionnés à l'article 2 de la loi du 9 janvier 1986 ;

VU le décret n° 2005-921 du 2 août 2005 portant statut particulier des grades et emplois des personnels de direction des établissements mentionnés à l'article 2 (1°, 2° et 3°) de la loi du 9 janvier 1986 ;

VU le décret n° 2005-922 du 2 août 2005 relatif aux conditions de nomination et d'avancement de certains emplois fonctionnels des établissements mentionnés à l'article 2 (1°, 2° et 3°) de la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 ;

VU l'arrêté ministériel du 24 septembre 2007 portant nomination de Monsieur Emmanuel BOUVIER MULLER directeur du centre hospitalier régional de Nice (Alpes Maritimes) et placé en position de service détaché pour une durée de 4 ans dans l'emploi fonctionnel de directeur général dudit établissement;

A R R E T E

ARTICLE 1 : A compter du 01 novembre 2007, l'intérim de direction du CHD Félix Guyon est confié à Monsieur Patrick GRAS, Directeur hors classe au sein de cet établissement;

ARTICLE 2 : Madame la Directrice de l'Agence Régionale de l'Hospitalisation, Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture, et Monsieur le Directeur par intérim sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis le 31 octobre 2007

La Directrice de l'Agence Régionale de
l'Hospitalisation